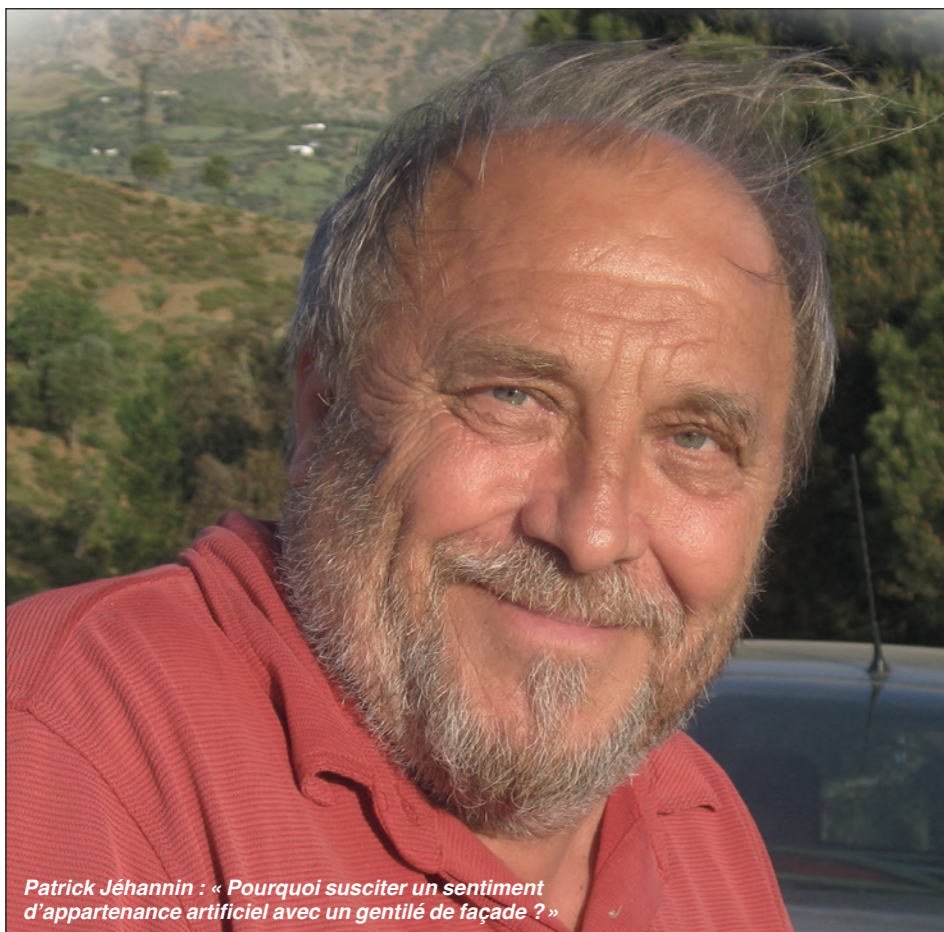


Être ou ne pas être bretilien ?



Patrick Jéhannin : « Pourquoi susciter un sentiment d'appartenance artificiel avec un gentilé de façade ? »

Patrick Jéhannin s'illustre depuis deux ans sur son blog petreounepasetrebretillien.com, où il publie des billets dénonçant l'absurdité du terme « Bretilien », inventé pour définir les habitants d'Ille-et-Vilaine. *Le Peuple breton* a souhaité l'interroger sur son combat contre la « gabegie départementale ».

Le Peuple breton : Patrick, notre première question est provocatrice : qu'est-ce au juste, pour vous, être « bretilien » ?

Patrick Jéhannin : Pour l'écrasante majorité des habitants du département, cette appellation n'a pas grande signification... et ce n'est certainement pas mieux pour le reste du monde. Pour moi plus particulièrement, qui suis né et qui ai toujours vécu en Ille-et-Vilaine, elle manque au surplus de légitimité.

Il ne s'agit pas d'un « gentilé » à proprement parler, puisqu'un « gentilé » ne peut être attesté que par l'usage, et il est heureux qu'en démocratie aucune autorité ne soit habilitée à décider ex cathedra du nom que doivent porter les habitants d'un territoire. Du reste, et d'une

manière plus générale, la langue n'appartient qu'au peuple et aucun groupe de pression n'est autorisé à en commander l'évolution.

S'appuyant sur la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, le Conseil constitutionnel a d'ailleurs rappelé ce que l'Académie française ne cesse de son côté de souligner : le droit pour chacun de choisir les termes jugés par lui les mieux appropriés à l'expression de sa pensée... d'où l'interdiction formelle qui est faite aux pouvoirs publics et à toutes les autorités administratives et juridictionnelles de régler le vocabulaire à employer par les personnes de droit privé.

Cette interdiction a été bafouée par le conseil général d'Ille-et-Vilaine, qui s'est appuyé sans état d'âme sur la clause

dite de « compétence générale » : celle qui permet parfois le meilleur et souvent le pire dans le maquis des organisations territoriales. Et sa délibération du 20 juin 2013 est malheureusement passée comme lettre à la poste au travers des mailles... et, pourquoi ne pas le dire, de la passoire qui est devenu le contrôle de légalité.

J'affirme que je ne suis pas « bretilien » parce que personne n'a le pouvoir de m'imposer une appellation qui s'inscrit dans une démarche de marketing rampant, dont le véritable objectif est de conforter le bien-fondé d'une collectivité territoriale.

Pouvez-vous nous rappeler comment est né ce terme de « Bretilien » et avec quelle justification ?

D'une manière générale, et comme au demeurant certaines régions, les départements – qui ont été conçus comme des circonscriptions administratives – peinent à se faire reconnaître comme des territoires. C'est la raison pour laquelle, ces dernières années, un certain nombre d'entre eux se sont offert à grands frais des « audits identitaires ». L'opération qui a été conduite en Ille-et-Vilaine en 2009 a débouché sur la création de la marque de territoire « Haute-Bretagne », déposée auprès de l'INPI le 24 novembre 2010. Il s'agissait de pallier l'échec des deux précédentes tentatives de changement de nom du département, que certains élus jugent péjoratif du fait de la référence à la Vilaine.

Informés de l'opinion des habitants, qui n'a pas changé depuis la minutieuse enquête qui avait été conduite par le département en 2005, les auditeurs s'étaient bien gardés de préconiser l'adoption d'un pseudo-gentilé (qui, en toute logique, aurait alors dû être « Haut-Breton »), dont en réalité personne n'a que faire dans un cadre strictement départemental.

Mais c'était sans compter l'émulation créée par l'activisme ambiant d'autres « départementalistes », également en quête d'un nom pour des habitants qui n'en avaient pas, à l'instar des présidents des conseils généraux de la Somme et du Loiret. C'était aussi sans compter la frustration de certains médias locaux, en tête desquels le quotidien *Ouest-France*, dont les pages départementales manquent cruellement de contenu et d'identité.

À vrai dire, nul ne sait ce qui se serait réellement passé sans l'initiative du nouveau directeur départemental du journal, qui – manifestement en toute indépendance – a invité les habitants à se donner un nom, et a simultanément engagé – seul et sans filet – une consultation des lecteurs. Résultat : 53,5 % des 8 954 votants optent pour Breizh-Illien(ne) ou Breizh-Illlois(e) et 23,5 % optent pour une simple déclinaison du nom du département faisant référence à la Vilaine.

Heurté par ce résultat qu'il estime contraire aux intérêts de son territoire et de ses habitants, le président du conseil général Jean-Louis Tourenne décide alors de reprendre la main. La fin semblait justifier les moyens, la suite – qu'il a personnellement orchestrée – est ponctuée de nombreuses et parfois très graves irrégularités : en catimini, passation d'un marché illégal à plus d'un titre avec un publicitaire complice des opérations répondant au nom de Jacques Delanoë ; constitution d'un très éphémère comité « people » de soi-disant experts, ni indépendants les uns des autres, ni indépendants du conseil général ; refus de communication des pièces du marché au prétexte de respecter un soi-disant secret industriel et commercial jusqu'à y être conduit par la CADA, qui juge évidemment la position infondée ; refus de communiquer jusqu'aux toutes dernières minutes les propositions de noms, qu'il entend réserver aux élus en séance ; remplacement au dernier moment du rapport de présentation de la question à l'assemblée modifiant profondément les références du publicitaire ; mensonges sur le coût de l'opération ; mensonges sur la procédure de vote, jusqu'à faire illégalement obstacle à une demande de scrutin secret ; mensonges sur les décisions prises, jusqu'à acter au recueil des délibérations une décision qui n'a même pas été soumise au vote alors qu'elle est la principale : renoncer à consulter les habitants en dépit des promesses et de la précédente délibération toujours en vigueur... enfin, cerise sur le gâteau : destruction de preuves.

C'est un précédent : il n'y a aucun autre territoire dont les habitants aient été dotés d'un nom sans être consultés. Secrètement conscient de la vanité de la délibération qui a été prise, le Département dépose l'appellation retenue auprès

de l'Institut national de la propriété industrielle, le jour même (et même avant le vote), s'appropriant ainsi le nom qui est pourtant réputé n'appartenir qu'aux habitants puisque par construction ce serait le leur.

À peine le président a-t-il assuré par courrier du 19 juillet 2013 qu'« il n'y aura pas non plus de dispositions destinées à inculquer ce gentilé de gré ou de force dans la tête de nos concitoyens » que le gavage est engagé. Il emprunte prioritairement la voie des communiqués de presse ainsi que celle du « magazine du conseil général » (*Nous Vous Ille*), devenu le « magazine des Bretiliens », diffusé chaque mois à plus de 500 000 exemplaires. Il utilise aussi le relais souvent plus maladroit de certains militants et de certains élus des partis constituant la majorité départementale.

Je conçois la démocratie comme le respect absolu des citoyens et le rejet toute manipulation... et je ne décolère pas, parce que dans cette affaire, de bout en bout, l'abus de pouvoir le dispute à l'abus de confiance.

Votre dernier article met en relation le terme « Bretilien » et celui de « Ligérien », censé définir les habitants de la Loire-Atlantique. Pensez-vous que ces deux gentils participent d'un même objectif, celui de créer de toutes pièces un attachement à une administration ?

La bretilloise et la ligériose sont à mon avis de même nature. « Bretiliens » et « Ligériens » ne sont que des appellations d'origine contrôlée, qui visent à renforcer très artificiellement l'identité des départements et par voie de conséquence à conforter leur existence... ainsi qu'incidemment le statut des conseillers départementaux, au moment où leur légitimité est pourtant contestée.

Force est de constater que la volonté de promouvoir une « néo-identité » factice pour les habitants n'a souvent d'égale que le soin avec lequel les mêmes zéloteurs tentent de récuser leur identité réelle. Ces appellations, qui tiennent de la « novlangue » imaginée par George Orwell dans son roman *1984* pour s'imposer dans l'Océanie dirigée par l'Angsoc, sont de vastes supercheries que doivent contrer les mieux informés d'entre nous.

Quel est, selon vous, l'avenir des départements ? Quel devrait-il être ? Que



L'anachronisme historique ne pose aucun problème au marketing territorial.

pensez-vous du projet d'Assemblée de Bretagne qui vise à fusionner le conseil régional et les cinq conseils généraux de Bretagne ?

Je ne suis pas un spécialiste de ces questions, mais il me semble que les départements restent un échelon pertinent pour l'exercice des pouvoirs déconcentrés de l'État. C'est au regard de la décentralisation, pour laquelle ils n'ont pas été conçus, qu'ils ne me paraissent pas bien adaptés : trop petits pour mener des actions globales qui ne fassent pas doublon avec celles de leurs voisins ou celles des régions, trop grands pour pouvoir se dispenser d'une organisation subdivisionnaire lorsqu'ils veulent agir dans la proximité, ils me semblent pilotés par des assemblées de pure forme, bien mal élus et bien peu transparentes. Je me pince chaque fois que j'entends dire qu'il faut maintenir les départements pour garantir la vitalité démocratique !

Je suis très favorable au projet d'Assemblée de Bretagne, qui me paraît beaucoup plus prometteur sur le plan de la citoyenneté comme sur le plan de l'efficacité. Point ne serait besoin de susciter un sentiment d'appartenance artificiel avec un gentilé de façade !... Ce projet est à mon avis de nature à renforcer la démocratie locale en même temps que la légitimité de la représentation populaire. De quoi ramener un peu de confiance...

Comment vous définissez-vous à titre personnel ?

Je suis sans doute parmi les plus mal placés pour me définir, mais ceci me donne au moins l'occasion de m'affirmer curieux, libre autant que faire se peut, citoyen du monde et – comme on dit – têté comme un Breton !

Propos recueillis par
Gael Briand